

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Brigade Electronics France SAS

GENERAL SALES CONDITIONS



GÉNÉRALITÉS

1. Les présentes conditions de vente sont applicables aux ventes de produits effectués entre Brigade Electronics France SAS et ses clients établis en France ou établis à l'étranger (d'après « le client »).
2. Toute commande émise par le client ou toute acceptation d'une offre de vente Brigade Electronics France SAS entraîne l'adhésion aux présentes conditions de vente et à la renonciation par le client à ses propres conditions générales d'achat.
3. Le fait que Brigade Electronics France SAS ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.
4. Les commandes émises par le client sont sujettes à acceptation par Brigade Electronics France SAS.
5. Brigade Electronics France SAS se réserve le droit de refuser une commande portant sur une quantité inférieure ou différente de produits par rapport à celles correspondant au contenu de ses emballages standards.
6. Il est interdit au client d'altérer ou de dénaturer en tout ou partie les emballages, marquages numéros et la consistance de nos produits tels qu'ils existent au moment de la livraison ou encore de vendre des produits sans leur emballage d'origine, et d'utiliser ceux qui auraient subi une telle altération ou dénaturation. Sous réserve de ce qui précède, le respect des règles et normes en matière d'étiquetage ou de marquage des produits en vigueur dans le pays d'importation est à la charge et sous l'entière responsabilité du client.
7. Lorsque les licences d'importation ou formalités de change sont exigées pour l'introduction dans le pays de destination ou pour le paiement en France de nos produits, leur obtention ou leur accomplissement en temps utile est à la charge et sous l'entière responsabilité du client, qui devra néanmoins en informer Brigade Electronics France SAS.

LIVRAISON

8. Sauf stipulation contraire à l'acceptation de la commande, les produits Brigade Electronics France SAS sont vendus «départ magasin » au lieu indiqué dans la commande. Le client prend en charge dès la sortie des produits magasin tous les frais de transport, d'assurance, droits de douane, impôts et taxes.
9. Les délais de livraison sont mentionnés aussi exactement que possible mais demeurent fonction de nos disponibilités et de transport.
10. En aucun cas, des dépassements de délais de livraison ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts ou à annulation des commandes en cours.
11. De convention expresse, les produits voyagent aux risques et périls du client, même dans le cas où l'expédition est effectuée au frais de Brigade Electronics France SAS.
12. Le client doit sauvegarder tout recours éventuel contre le transporteur en cas de manquants, avaries, retards, prendre toutes dispositions et accomplir toutes formalités qui s'avéreraient nécessaires dans les délais requis.
13. Toute réserve émise lors de la réception des produits doit être communiquée à Brigade Electronics France SAS dans les 46 heures suivant la réception.
14. Si l'expédition est retardée pour une cause quelconque indépendante de la volonté de Brigade Electronics France SAS, les produits pourront être déplacés et stockés au frais et risques du client dans tout autre lieu déterminé par Brigade Electronics France SAS, Brigade Electronics France SAS déclinant toutes responsabilités à cet égard. Ces dispositions ne modifient en rien les obligations de paiement et ne constituent aucune novation de la vente.

PRIX : CONDITIONS DE PAIEMENT

15. En cas de changement de tarif, les reliquats sont facturés au jour de la commande initiale.
16. Les prix sont déterminés «départ magasin » au lieu indiqué dans la commande. Les emballages spéciaux sont facturés en sus.
17. Tout impôt, droit, taxe ou autre charge à payer en application des règlements français, du pays de l'importation final ou d'un pays de transit sont à la charge exclusive du client.
18. Les prix indiqués, dans nos tarifs sont modifiables à tout moment.
19. Toute commande «express » se traduit par des modifications des niveaux de remise, figurant sur notre barème de remises et donne lieu à la facturation d'une somme forfaitaire indiquée dans ce barème destinée à couvrir nos frais administratifs.
20. Sauf dispositions contrares figurant dans la demande d'ouverture de compte signée par Brigade Electronics France SAS, nos factures sont payables à 30 jours de la date de la facture, sans escompte et sans compensation, lors de la livraison à Brigade Electronics France SAS, en €, par LCR magnétique et par crédit documentaire irrévocable et confirmé par une banque agréée par Brigade Electronics France SAS si le client est établi à l'étranger. En cas de paiement comptant, un escompte de 0,5 % sera appliqué sur le net facturé.
21. Le seul fait de non-paiement à l'une des échéances prévues entraîne de plein droit la déchéance du terme, l'intégralité de la créance devenant immédiatement exigible.
22. Brigade Electronics France SAS se réserve alors de suspendre l'exécution de ses propres obligations jusqu'au versement de l'arrêté. De plus, la totalité des sommes portera intérêt de plein droit à compter de la date d'exigibilité du paiement au taux de refinancement de la BCE majoré de 10% sur le montant TTC du prix des produits figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquies à Brigade Electronics France SAS, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues à Brigade Electronics France SAS par le Client, sans préjudice de toute autre action que Brigade Electronics France SAS serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client. En outre, en plus des pénalités de retard, Brigade Electronics France SAS pour facturer une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros, étant précisé que lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, une indemnisation complémentaire pourra être facturée au Client.
23. Le paiement comptant ou la fourniture d'une garantie (telle qu'une caution bancaire) peut toujours être exigée, en l'absence de références jugées satisfaisantes par Brigade Electronics France SAS, soit lors d'une première commande, soit ultérieurement si l'appréciation du risque par Brigade Electronics France SAS change pour quelque raison que ce soit.
24. Brigade Electronics France SAS se réserve le droit, à tout moment, en fonction de ses appréciations des risques encourus et des garanties offertes, de fixer ou réduire le plafond de découvert à un client et d'adapter les délais de paiement du client.
25. Les remises consécutives à certaines ventes ne sont dues à nos clients que si, à leur date d'attribution, toutes les créances exigibles ont été réglées.
26. En cas de vente, de cession, de remise de nantissement, d'apport de société, de son fonds de commerce ou de son matériel nécessaire à son exploitation par le client, les sommes dues à Brigade Electronics France SAS deviennent exigibles, quelques soient les conditions convenues antérieurement.
27. Le client ne peut faire état d'un quelconque litige ou retour au titre de la garantie pour suspendre le paiement des produits.
28. Faute pour le client de respecter son engagement de paiement à la date d'exigibilité et sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels pourrait prétendre Brigade Electronics France SAS, Brigade Electronics France SAS se réserve le droit de résilier la vente de plein droit dans les huit (6) jours de la réception d'une notification de payer adressée au client par lettre recommandée avec AR.
29. Le cas échéant, Brigade Electronics France SAS pourra également reprendre lesdits produits et tout document y afférent chez le client sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure. Tous les frais et débours (y compris les frais de transfert) encourus par Brigade Electronics France SAS lors de la reprise seront à charge du client.
30. De convention expresse, Brigade Electronics France SAS pourra toujours opérer à due concurrence la compensation entre les sommes dues au client et les sommes dues par ce dernier.

GARANTIE-RESPONSABILITÉ

31. Nos produits sont garantis contre tous vices de fabrication ou de matière pendant une période expirant six (6) mois après la date de vente au client final utilisateur, date de facture faisant foi.
32. Les remplacements faits au titre de la garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger la durée initiale de celle-ci.
33. Nos produits sont garantis contre tout vice de fabrication ou de matière pendant une période de 16 mois en général. Les produits auxquels, une extension particulière de garantie serait accordée, sont spécifiquement précisés dans nos offres commerciales ainsi que la durée de garantie accordée à titre spécifique et particulier. La garantie s'applique au jour de la facturation par Brigade Electronics France SAS à son client (acheteur).
34. Les frais de démontage et de remontage ne sont pas pris en compte au titre de la présente garantie.
35. Les frais de port et droit de douane sont à la charge du client.
36. Les produits ou les éléments remplacés ou remboursés au titre de la garantie deviennent la propriété de Brigade Electronics France SAS.
37. En aucun cas Brigade Electronics France SAS pourrait être tenue responsable pour non-conformité des produits à une norme de spécification propre au pays d'importation qui ne lui aurait été notifiée lors de la transmission de la commande et qu'elle n'aurait pas expressément acceptée.
38. Les pièces sont jugées défectueuses en cas de reproduction du défaut (c'est-à-dire lorsque le défaut, annoncé par le client aura pu être observé à nouveau dans des conditions normales d'utilisation).
39. Les dispositions relatives à la présente garantie ne s'opposent pas à l'application de la garantie légale pour le client final utilisateur.
40. La responsabilité de Brigade Electronics France SAS ne peut être engagée pour un dommage quel qu'il soit, provoqué par des conditions normales d'utilisation, un entretien défectueux, une application non spécifiée à l'origine ou contraire aux précautions d'emploi fournies avec le produit, un stockage inadapté ou une usure normale des produits ou encore par un montage qui ne respecterait pas les instructions et spécifications de Brigade Electronics France SAS.
41. Les conditions prescrites par Brigade Electronics France SAS concernant notamment le stockage, le montage ou l'utilisation doivent être respectées par le client qui est lui-même tenu d'informer ses propres clients ou sous-traitants. Dans le cas contraire, la responsabilité de Brigade Electronics France SAS ne saurait être envisagée.
42. Brigade Electronics France SAS écarte toute responsabilité pour tout équipement non livré par elle, notamment pour d'autres équipements utilisés par le client pour être intégrés dans un ensemble. En particulier, la responsabilité de Brigade Electronics France SAS ne peut être engagée lorsque la défaillance d'une de ses pièces est provoquée par d'autres composants voisins auxquels elle est associée par le client.
43. La responsabilité de Brigade Electronics France SAS au titre de la fabrication et de la vente de ses produits pour tout dommage de quelque nature que ce soit sera limité annuellement à 3% du chiffre d'affaires annuel hors taxes réalisé avec le client.

FORCE MAJEURE

44. Tous les engagements de Brigade Electronics France SAS seront suspendus dans tous les cas où l'inexécution d'une obligation serait pour cause un cas de force majeure.
45. Constitueront des cas de force majeure pouvant être la cause d'une non-livraison, d'une livraison tardive ou défective, les événements échappant raisonnablement au contrôle de Brigade Electronics France SAS, au nombre desquels compteront notamment la grève affectant les établissements de Brigade Electronics France SAS ou ceux de ses fournisseurs ou transporteurs, le lock-out, l'accident d'outillage.

RETOUR

46. Les produits sont vendus ferme et ne pourront être ni retournés, ni échangés sans notre accord préalable. En cas d'acceptation de notre part, le port est à la charge du client. Un décote forfaitaire de 10% de la valeur d'achat du produit sera automatiquement déduit du montant de l'avoir de régularisation, émis après la réception des marchandises intactes (pièces et emballages).

PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE

47. Les plans, schémas, spécifications, nomenclatures techniques et commerciales, documents de préconisation, résultats d'essais, catalogues, brochures, notices, brevets, modèles et dessins majeurs demeurent la propriété de Brigade Electronics France SAS. En conséquence, le client s'interdit d'en effectuer une quelconque diffusion ou reproduction sans l'accord préalable de Brigade Electronics France SAS.
48. Les produits, ainsi que leur emballage, sont vendus sous une marque appartenant à Brigade Electronics France SAS, à l'exclusion de toute marque, sauf accord exprès écrit de Brigade Electronics France SAS.

NULLITÉ

49. Au cas où l'une des clauses des présentes conditions de vente serait déclarée nulle, les autres dispositions continueraient de produire leurs effets.

DROIT APPLICABLE - DIFFÉREND

50. Les présentes conditions et les ventes qu'elles régissent sont soumises à la loi française.
51. Tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales de vente sera porté devant le Tribunal de Commerce de Paris, quel que soit le lieu de livraison ou même en cas de demande incidente, d'appel en garantie, ou de pluralité de défendeurs.
52. Brigade Electronics France SAS se réserve toutefois une option de compétence pour toute mesure conservatoire qu'elle serait amenée à prendre.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Brigade Electronics France SAS conserve l'entière propriété des produits jusqu'au complet encaissement du prix de vente.

Brigade Electronics France SAS se réserve le droit de revendiquer les produits en cas de défaut de paiement d'une seule échéance, le client s'engageant à les restituer, tous frais à sa charge sur première demande de Brigade Electronics France SAS.

Nonobstant la réserve de propriété par Brigade Electronics France SAS, les risques afférents aux produits (y compris les risques de perte ou de destruction) seront transférés au client dès la prise de la livraison des produits par celui-ci (c'est-à-dire à la sortie du magasin). Le client s'engage à assurer les produits contre tous les risques que les produits peuvent subir ou occasionner dès leur livraison. Le client avisera Brigade Electronics France SAS sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception de tout incident matériel ou juridique (notamment de toute saisie opérée par des tiers) pouvant affecter les produits vendus sous réserve de propriété.

Jusqu'au paiement intégral de leur prix, les produits sous réserve de propriété seront conservés par le client de telle sorte qu'ils soient individualisés et ne puissent être transférés, revendus, donnés en gage, ni plus généralement, faire l'objet de droit concédés à des tiers.

DATE D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à compter du 1er juillet 2017 à toutes les commandes reçues des clients et remplacent les conditions générales de vente précédemment en vigueur.